

Rappel de l'ordre du jour :

1/ACTUALITES DU TERRITOIRE

2/DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Partie I) Armature urbaine

Partie II) Mutations spatiales et sociales

Partie III) Mutations économiques

3/ L'AGENDA DU SCoT

(Document présenté en séance : support powerpoint, <http://www.scot-centreardeche.fr/fr/page-acces-partenaires.aspx>). Le code d'accès est : partenaires2016).

Etaient présents : Fabrice SANCHEZ (responsable pôle aménagement du territoire, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche), David LIECHTI (Directeur, Communauté de communes Pays de Vernoux), Nathalie SALINAS (chargée de mission urbanisme, PNR Monts d'Ardèche), Guillaume BRETON (Responsable départemental Information économique, CCI 07), Edouard DE POMMERY (Responsable du pôle entreprise et territoire, CMA 07), Jocelyn GROLEAZ (Chef de projet "études territoriales", CMA 07), Laure HAILLET DE LONGPRE (Chargée de mission Urbanisme, Plan Climat Pôle transversal Développement Durable, CD 07), Stéphane ROURE (Chef délégation Territoriale Nord-Ardèche, DDT07), Gilles MARTINEAU (chargé de mission aménagement, urbanisme, espaces naturels, CA 07), Antoine BARANNE (chargé de mission SCoT, SyMCA), Noémie FARGERES (stagiaire « patrimoine » SyMCA).

Absent(e)s excusé(e)s : Amélie RAVEL (Directrice SyMCA), Carine FAURE (Directrice Communauté de communes Val Eyrieux), Stéphanie BARD (Directrice Communauté de communes du Pays de Lamastre), , Christophe DUCHEN (Chef du pôle risques et préventions, ARS 07), Tarik YAICHE (chargé mission DREAL), , Marie-Anne REVAKA-GARAUD (chargé d'étude, CEN RA), Jean-François VILVERT (Architecte des Bâtiments de France, Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche), Olivier BAUDY (Directeur, SCoT Rovaltain), Guy TREMBLEY (Directeur Pays Ardèche Méridionale), Claire MERTZ (chargée de mission SCoT Ardèche Méridionale), Eric DALUZ (Chef du Service Urbanisme et Territoires, DDT 07), Anne-Valérie DUC (chargée de mission, Pôlénergie), Morgane MAITRIAS (chargée de mission, Communauté de communes Val Eyrieux), Sarah BERKHOUNE (Direction des Politiques Territoriales Région Auvergne Rhône Alpes), Simon THIBAUD (stagiaire, CCI 07), Jacques EBEL (Responsable des études, Observatoire habitat, ADIL 26), Isabelle BON (Directrice du CAUE 07), Séverine LEON (Chargé de mission communication-concertation, SyMCA)

1/ ACTUALITES DU TERRITOIRE

- **Périmètre SCoT** : le syndicat mixte est attente des conclusions du SDCI, notamment pour le Pays de Lamastre. Même si il y a fusion entre Val d'Ay, Saint-Félicien et Pays de Lamastre, fusion de cette collectivité au 1^{er} janvier 2017, nous ne connaissons la position politique

avant le premier trimestre 2017. Nous travaillons donc sur le périmètre arrêté par le Préfet jusqu'à nouvel ordre (Val'Eyrieux, Vernoux, CAPCA, Lamastre).

- **Marchés publics** : l'AMO SCoT devrait se signer rapidement car volonté politique de voir avancer le projet et donc de déclencher cette AMO juridique, relecture critique des documents, aide à l'animation. L'AMO devrait débuter début septembre. L'évaluation environnement devrait être publiée avant la rentrée pour une CAO en septembre. Pour les volets diagnostic économique et agri/forêt, nous nous orientons, suite à une réorganisation de l'équipe du Syndicat mixte, vers une production en interne par des chargés de missions experts et compétents sur ces thématiques.
- **Organisation de l'équipe SCoT** : jusqu'à la fin de l'année de 2016, nous allons être organisés comme suit pour le travail SCoT :
 - Amélie Ravel : Coordinatrice, chef de projet, lien aux élus
 - Antoine Baranne : chargé de mission SCoT, référent du diagnostic technique
 - Séverine Léon : Communication, concertationToute l'équipe mais plus particulièrement Florence Dodet, Isabelle Millet, Johana Pastore en appui à la production, écriture du diagnostic

Les cahiers des charges d'études externalisées seront mis en téléchargement sur le site internet du SCoT, dans l'onglet créé à l'attention des partenaires (<http://www.scot-centreardeche.fr/fr/page-acces-partenaires.aspx>). Le code d'accès est : partenaires2016.

2/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL

▪ **Partie I) Armature urbaine**

La carte des polarités ainsi que des secteurs d'analyse du SCoT est présentée. Un secteur spécifique à Saint-Sauveur-de-Montagut est identifié. Cette armature permettra d'étayer le diagnostic.

Remarques du cotech : rajouter sur la carte de l'armature le tableau de définition des polarités.

▪ **Partie II) Mutations spatiales et sociales**

3 items sont abordés en cotech : démographie/tissu bâti/habitat (2.1/2.2/2.3)

2.1 Démographie : après présentation des principales mutations démographiques du SCoT, un échange s'engage avec le cotech sur les perspectives de travail dans les prochaines semaines sur cet item «démographie» : approfondissement des phénomènes observés par tranches d'âges (soldes naturels et migratoires) et impact sur l'armature SCoT.

Remarques du cotech : Il existe une vraie problématique au sein de la population : la tranche d'âge des 15-29 ans est manquante au territoire.

2.2 Tissu bâti : Est présenté en séance l'évolution du bâti sur plusieurs bassins du SCoT entre 1940 et 2015. Ces cartes résultent du travail mené actuellement par le bureau d'études Passeurs dans le cadre de la démarche « Plan Paysage ».

Dans le cadre du travail en cours réalisé par Noémie FARGERE, stagiaire au sein de l'équipe SCoT, des zooms sont effectués sur l'évolution du bâti urbain des principales polarités du SCoT. Il est rappelé qu'un atelier « SCoT et patrimoine » abordera particulièrement la question le 16 juin à 14h à Saint-Priest. Des entretiens auprès des collectivités permettront d'affiner les rendus.

Remarques du cotech : La densité interroge : comment desservir les zones récemment construites ? -concernant la carte de l'évolution du bâti urbain, il faudrait prendre en compte l'éloignement des constructions entre elles : s'agit-il d'un étalement urbain qui comporte des intervalles ? Il faut définir la notion de tissu urbain : inclut-il les dents creuses ? Les dates portent également à confusion, notamment les données du XXème siècle et de 2000.

2.3 Habitat : dans la perspective de préparer l'atelier « SCoT et habitat » le 21 juin prochain, une présentation des principaux éléments de cadrage est présentée au cotech. Les besoins en logement tendent à évoluer, car ils ne sont plus adaptés. Cela soulève des questions quant aux nouveaux logements et au parc actuel. Le taux de vacance suscite l'intérêt du comité technique. Il faut fixer des objectifs pour la vacance dans un projet politique. La question des logements et du point mort engage le débat. Tous les logements communaux ne sont pas recensés sur le diaporama, seulement les conventionnés. Il sera important de détailler les migrations : d'où viennent les nouveaux habitants ? Où vont ceux qui partent ? Quelles tranches d'âge partent/arrivent ? Quelles catégories socioprofessionnelles partent/arrivent ?

La périurbanisation a aussi ouvert le débat : actuellement, les villes françaises ont tendance à perdre des habitants au profit de leur périphérie. Est-ce le cas pour les centralités du Centre Ardèche ? Ce phénomène est une réalité à Privas mais qu'en est-il à Saint-Agrève, Vernoux, ... ?

Remarques du cotech :

- Les accès aux centralités posent problème (stationnement, ...)
- Il serait intéressant de croiser ces données avec les flux migratoires. Les mouvements pendulaires sont aussi très importants sur le territoire ;
- Comment faire des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite dans les centres-bourgs ?
- Le SIAGE de Vernoux a relevé une problématique autour du nombre de personnes par foyer. De plus en plus d'habitants vivent seuls. Il faut alors étudier le pourcentage de personnes seules par rapport à la tranche d'âge. Si cela représente beaucoup de personnes âgées, ce n'est pas réellement problématique. La crainte du désert social est tout de même présente ;
- Pour les autres cartes, d'une manière générale, il faut faire ressortir les cercles. C'est par exemple le cas de la carte représentant le nombre de résidences secondaires en Centre Ardèche et celles représentant les maisons individuelles et les locations ;
- La création de logements ne signifie pas que ceux-ci seront occupés. Quel est l'intérêt du point mort dans ce cas-là ? En effet, si le solde migratoire est négatif, la construction n'est pas utile. La définition du point mort pose donc des difficultés. Les tendances sont linéaires, mais s'il existe une politique d'accueil de jeunes ménages sur la commune, le point mort a été sous-estimé à un certain moment. Mais on construit également des logements afin de maintenir la population. Tout dépend de la stratégie de la commune, volontariste ou non par exemple. Ainsi, faut-il plutôt construire ou réhabiliter ? L'évaluation peut être faussée, notamment si les ménages sont très grands. Le nombre du point mort est donc théorique. La croissance démographique est-elle vraiment liée au parc de logements ?
- Les dimensions des maisons individuelles correspondent-elles à la taille des ménages ?

L'ADIL va-t-elle faire une étude de marché ? (ce qui a été réalisé sur la CAPCA dans le cadre du PLH en cours d'élaboration) ;

- Il serait intéressant d'analyser la consommation foncière dans 5-10 ans après la loi ALUR ;
- Il faudrait également étudier et détailler la densité en territorialisant, en différenciant les espaces urbains et ruraux, Privas et les espaces de montagne par exemple. C'est une question qui peut être trompeuse. Il est possible de densifier les hameaux car il n'y a pas de difficulté pour se garer, contrairement au centre-bourg. La voiture pose un vrai problème sur le territoire ;
- Il faut rajouter les disparités des foyers fiscaux. Ces foyers justifient-ils une typologie d'habitat ?

Perspectives de travail item « habitat » : avec la prise en compte des remarques émises en cotech, les perspectives de travail viseront à : mieux comprendre les migrations résidentielles (origines/destinations et caractéristiques des arrivants ou partants sur le territoire SCoT), et préparer le terrain de la prospective PADD du SCoT.

Partie III) Mutations économiques

Après présentation des données de cadrage sur l'économie du territoire, le débat s'engage en cotech en particulier en ce qui concerne le foncier économique et son utilisation aujourd'hui. Les zones d'activités faciles à mettre en œuvre ont été réalisées, mais il reste les espaces problématiques, inondables notamment. Il s'agit de réfléchir aux orientations de ces zones d'activités. La zone d'activités du Cheylard connaît des difficultés pour se mettre en place. En effet, elle n'attire pas, ou pas les bonnes activités. Lorsque des zones d'activités sont construites en zone inondables, cela représente-t-il un danger pour l'emploi ? Il faut se demander sur ces territoire-là si on peut et ce qu'on peut développer. Ainsi la zone d'activités du Pouzin est issue d'une volonté politique. C'était un choix stratégique de l'installer dans la zone rouge de la digue du Rhône car elle comporte un certain nombre de sièges sociaux.

Remarques du cotech :

- Les mutations économiques interrogent : de quand date le passage de l'économie productive à l'économie préentielle en Centre Ardèche ?;
- Quelques petites erreurs sont remarquées sur les légendes, et les couleurs des graphiques. (Répartition des effectifs salariés, catégories socioprofessionnelles). Pour la question de l'emploi, il aurait été intéressant de montrer également les taux de chômage du département et de la région pour situer le territoire ;
- Le lien entre perte d'emplois et perte de population est très fort au Cheylard. Le Cheylard était un pilier économique, qui est tombé. Ainsi, avant la commune était peuplée d'ouvriers-paysans, aujourd'hui ils sont devenus des paysans-chômeurs. Les habitants finissent donc par partir. Pour ce cas, il pourrait être intéressant d'étudier la corrélation entre emplois et flux migratoires. Un emploi représente quatre habitants en plus. Le gain de population par classes d'âge pourrait aussi être analysé et mis en corrélation avec la part des actifs/inactifs ;
- Les chiffres de l'emploi agricole prennent-ils en compte les emplois saisonniers ?
- Aujourd'hui le raisonnement sur les industries créatrices n'est pas le même qu'avant. Comprend-il la reconversion du bassin d'emplois sur la valeur ajoutée ? Il impacte également l'activité agricole.
- Une étude sur les gisements industriels a été lancée par EPORA avec Vernoux notamment ;
- Il faut déterminer les notions de besoins réels, et d'offre et demande ;
- Il sera important de faire un zoom en dehors des zones d'activités car le tissu entrepreneurial se situe souvent en cœur de bourg ;

Il est précisé qu'il s'agira par la suite du travail d'approfondir les spécificités territoriales de chaque secteur analysé, et de cartographier les dynamiques du foncier économique à partir des données de l'observatoire du foncier économique mené par le Département ainsi que par une rencontre avec l'ensemble des EPCI du SCoT.

3/ L'AGENDA DU SCoT

Les prochaines dates du SCoT :

-16 juin à 14h : atelier « SCoT et patrimoine » à la salle de la Recré (derrière mairie de Saint-Priest) ;

-21 juin à 14h : atelier « SCoT et habitat » à la salle Albin Mazon (Conservatoire de Privas) 2 rue des recollets.

-22/09 à 14h : cotech SCoT Centre-Ardèche (lieu à définir)